



Le Débridé

Journal d'information des Retraités CFDT des Vosges • Quadrimestriel



RETRAITÉS
VOSGES

N°3 • Septembre 2013 • 2€



AGENDA

- ◆ 17 septembre
Bureau UTR à Épinal.
- ◆ 8 octobre
Conseil UTR à Épinal.
- ◆ 11 octobre
Colloque sur les services
à la personne au Centre des
Congrès d'Épinal.
- ◆ 18 octobre
Assemblée générale de l'ULR
de Saint-Dié à Raon l'Étape
au restaurant Le Kalisté.
- ◆ 10 décembre
Bureau UTR à Épinal.

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| Loi sur la perte d'autonomie : c'est le moment !..... | 1 |
| Le Bureau de l'UTR à douze..... | 1 |
| Réforme des retraites : lettre à la conf'..... | 2 |
| Cotisations 2013..... | 2 |
| HAD : nouvel appel à témoignage..... | 2 |
| Colloque sur le financement de la perte d'autonomie..... | 3 |
| Compte-rendu de l'AG de l'UTR Vosges..... | 3 |
| Adhérents CFDT Retraités : une complémentaire santé pour vous..... | 4 |
| Rencontre avec le Député Franqueville..... | 4 |
| AG de la section retraités Métaux..... | 4 |
| Les services à la personne d'hier, d'aujourd'hui et de demain..... | 4 |

EDITO

Loi sur la perte d'autonomie : c'est le moment !

Nous l'avons vu, l'absence d'une loi fixant les droits des personnes âgées en perte d'autonomie laisse la place à la prise en charge des problèmes par l'aide sociale - laquelle dépend des budgets qui y sont consacrés. Et nous avons pu voir en ce début 2013 les dégâts causés par les remises en cause de la Carsat Nord-Est.



Le gouvernement annonce pour la fin 2013 une loi fixant les conditions de la prise en charge de la perte d'autonomie et son financement. Enfin bientôt des droits pour les personnes âgées confrontées à ces problèmes.

Attention, les chiffres annoncés dans les médias et relatifs au coût de la perte d'autonomie sont énormes. Mais si on enlève toutes les dépenses qui sont du ressort de la Caisse d'Assurance Maladie et des mutuelles, le coût est nettement moindre.

Pour obtenir une loi adaptée aux besoins, il faut d'abord dénoncer cette manœuvre qui, par des annonces chiffrées énormes, pourrait justifier une loi a minima.

C'est à la collectivité d'assurer les droits qui seront accordés aux personnes âgées qui en ont besoin. Nous, retraités, voulons bien y participer un peu, à condition que les prélèvements que nous subissons - 0,3% depuis avril 2013 - soient effectivement consacrés au financement de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Et puis, pour garantir une loi « ad hoc », peut-être faudra-t'il, une fois de plus, manifester pour faire avancer nos revendications. Alors soyons attentifs, actifs et prêts à défendre nos demandes.

◆ Jean-Claude Géhin

Le Bureau de l'UTR à douze

Avec l'arrivée d'Annie Dumait, la parité progresse dans notre structure, où les militantes sont aujourd'hui un tiers du groupe - 4 sur 12 - mais il y en a encore à faire ! Claude Leroy ayant démissionné du Coderpa début 2013, c'est Annie qui l'a remplacé, à la demande du Bureau. Comme c'est notre Bureau qui décide de nos positions et actions au Coderpa, il nous est vite apparu nécessaire qu'elle intègre le Bureau, où nous l'avons cooptée.



Jeune retraitée, Annie est adhérente à la section de la Fédération de l'enseignement privé et dépend de l'Union locale des retraités d'Épinal. Avec un peu de retard, *Le Débridé* lui souhaite la bienvenue.

Le Débridé est édité par l'UTR CFDT des Vosges - 4, rue Aristide Briand - BP 334 - 88008 ÉPINAL CEDEX • ©03 29 82 04 32 • Directrice de la publication : Françoise Pigenel.

• Rédacteur en chef : Jean-Claude Géhin. • ISSN : 2265-8092. • Dépôt légal : septembre 2013. • Illustrations titre : Pierre Lamboley [retraité Métaux] (dessins gauche et droite) et Francis Cuny [sculpteur] (bonshommes escalier). • Conception et impression : CIDP - 18 rue des Glacis - 54000 NANCY - ©03 83 39 45 20 - http://www.cidp.info.

Réforme des retraites : lettre à la conf'

Au Bureau UTR de juillet, les retraités du secteur de Remiremont nous ont proposé de faire remonter à la confédération un courrier rappelant nos attentes concernant la prochaine réforme des retraites. Idée vite adoptée, d'autant qu'après la Conférence Sociale et le rapport Moreau, les premières réunions de concer-

tation bilatérales ou autres sur le sujet étaient mises en œuvre.

La confédération étant l'interlocuteur du gouvernement sur ce dossier, nous avons adressé notre courrier à Jean-Louis Malys, Secrétaire national en charge du dossier, afin de faire entendre rapidement notre voix.

Cher camarade,

Notre courrier porte sur la future réforme des retraites. Prendre les mêmes remèdes pour soigner une maladie qui ne fait que s'aggraver aura les mêmes effets qu'un cautère sur une jambe de bois. Actuellement, les principaux critères retenus sont: la durée de cotisation, la remise en cause de l'âge légal, la remise en cause du principe de la revalorisation du montant des retraites.

Les deux premiers critères dépendent du maintien de l'emploi des salariés; or, depuis de nombreuses années, les salariés sont licenciés pour diverses raisons (économique, automatisation des postes de travail, délocalisation, pénibilité physique ou psychique). La durée du travail ne peut donc être judicieuse, à moins d'admettre que, de fait, les salariés atteindront la durée de cotisation à un âge canonique et par conséquent obtiendront la retraite à un âge bien au-delà de celui qui sera défini. S'asseoir sur l'âge légal est un leurre pour les salariés.

Les personnes de plus de 50 ans qui perçoivent une allocation de solidarité chômage sont plus nombreuses que celles qui ont trouvé un emploi.

Quant au principe de désindexer les revalorisations des pensions, cela ne fera que paupériser encore plus les retraités. On ne peut l'admettre, car la participation des personnes âgées aux dépenses d'aide à domicile ou d'hébergement en établissement ne cesse d'augmenter, ainsi que les dépenses contraintes (énergie, habitat, transports, santé, mutuelles). Sans commune mesure avec les pensions, elles affaiblissent davantage le reste à vivre des retraités, et plus particulièrement celui des basses pensions (ex: sur la période 2006-2013, augmentation des tarifs des mutuelles de 29,8% contre 10,2% seulement pour le montant des pensions du régime général).

Concernant la cotisation de 0,3% pour les retraités imposables, non seulement nous devons nous assurer qu'elle sera bien affectée à la perte d'autonomie, mais toujours dans le cadre de l'équité, nous demandons que toutes les professions non salariées y soient soumises. N'oublions pas que les salariés donnent une journée de travail au titre de la solidarité.

On avance d'harmoniser la CSG des retraités imposables sur celle des salariés, en contrepartie nous demandons, dans le cadre de l'équité, que les cotisations des complémentaires santé soient défiscalisées au même titre que celles des salariés et que l'augmentation soit affectée à la perte d'autonomie.

En conclusion: actuellement le financement des retraites et de la protection sociale en général est principalement assis sur les revenus salariaux; or ceux-ci s'amenuisent de plus en plus pour les raisons évoquées précédemment. Il est nécessaire d'élargir la cotisation sociale sur la valeur ajoutée, les gains de productivité et de taxer les délocalisations. Ce n'est pas la modification du calcul de la pension sous forme de points (principe caisses complémentaires) qui assurera la pérennité des pensions.

Bien entendu, toujours dans le cadre d'équité, une harmonisation des règles de calcul entre tous les régimes s'impose, sans oublier d'y inclure les élus (régimes spéciaux).

Amitiés syndicales.

Le Bureau de l'UTR CFDT Vosges

Cotisations 2013

Vous qui n'avez pas opté pour le prélèvement, **il vous faut dès maintenant** (si ce n'est fait) **régler le montant de vos cotisations 2013** auprès des trésoriers – soit d'ULR, soit de l'UTR - compte tenu d'une **clôture des paiements au plus tard au 31/12/2013**. Au-delà, pas d'attestation fiscale, plus d'infos CFDT. Alors à vos chèquiers ou à vos espèces!

◆ Marie-Laure Barlier



(R)APPEL À TÉMOINS



Hospitalisation à domicile (HAD) : nouvel appel à témoignage

Dans le dernier numéro du *Débridé*, nous avons lancé un appel à témoignage en vue d'un article sur l'hospitalisation à domicile (HAD) dans les Vosges. Faute de réponses, nous devons reporter l'article à plus tard.

Nous nous permettons de renouveler notre appel, même si nous comprenons que vous ayez d'autres priorités. Il se peut aussi que vous ne soyez pas directement concernés, mais que vous connaissiez de près des amis, voisins ou membres de votre famille qui le sont et qui accepteraient de répondre à ces questions :

- dans quelles circonstances avez-vous fait appel à l'HAD ?

- si c'était à refaire, le referiez-vous ?

- conseillerez-vous l'HAD autour de vous ?

- pourquoi (avantages, inconvénients) ?

Vous pourriez ajouter ce que vous pensez personnellement de leur situation. Nous garantissons à tous l'anonymat (mais préciser s'il s'agit du service d'Epinal, de Gérardmer ou de Neufchâteau).

Merci d'envoyer vos contributions (même courtes !) à : **CFDT Retraités - BP 334 - 88008 EPINAL CEDEX** ou par mail à : **vosges@retraites.cfdt.fr**.

◆ Chantal Converset

Colloque sur le financement de la perte d'autonomie Villers-lès-Nancy, 7 mai 2013

Organisé par l'Union régionale des Retraités CFDT de Lorraine, ce colloque faisait suite à l'enquête menée par nos militants fin 2011 auprès des retraités et personnes âgées, enquête dont les résultats furent présentés en 1re partie.

Présidée par Sylvie Mathieu, retenue pour ses compétences, la table ronde qui suivit réunissait Gilbert Jérôme (UCR), Hubert Attenont (Président de la Carsat Nord-Est), Marie-Thérèse Andreux (URR Lorraine), Hélène Bénabent (mandatée CFDT au Coderpa 57), Michelle Pillot (vice-présidente du Conseil général 54) et Philippe Tarillon (conseiller général 57 et maire de Florange).

Des débats riches et animés ont abordé les besoins et les attentes autour de 4 thèmes :

- l'habitat et les services proximité (adaptation des logements aux handicaps, à rapprocher des centres et des commerces),

- la lutte contre l'isolement des personnes âgées,

- le maintien à domicile (au-delà des déclarations d'intention),

- le reste à charge. Gilbert Jérôme a terminé en rappelant les positions de la CFDT sur le financement solidaire

et intergénérationnel de la perte d'autonomie, et des actions ont été annoncées⁽¹⁾ pour peser sur la loi en préparation.

Un après-midi très riche, dont les 35 participants vosgiens venus en bus ou en voiture sont revenus archi-motivés (et munis du *Guide des droits : pour l'autonomie*).

◆ Un participant



1. Vous venez de recevoir avec *Fil Bleu* une carte à l'attention du Président de la République. Il faut la retourner, après l'avoir remplie et signée, à l'UTR 88, qui les centralisera pour les remettre au Préfet :

CFDT Retraités
4, rue Aristide Briand
BP 334
88008 EPINAL Cedex

INSTANCES

Compte-rendu de l'AG de l'UTR Vosges

Fort participation (55 adhérents) pour l'AG départementale, qui s'est tenue le 4 juin au restaurant Les Erables à Epinal; en présence des secrétaires généraux de l'URR Lorraine et de l'UTR 54 et avec la participation d'Alain Acimaz et Elodie Grosdidier, représentant l'UD Vosges.

Rapport de la Secrétaire générale : présentation de la mise en œuvre du plan de travail et de l'activité de l'Union, suivie d'échanges riches sur tous les sujets, parmi lesquels on retiendra l'activité au Coderpa et dans l'intersyndicale, le lancement du journal *Le Débridé*, le dossier de l'aide au maintien à domicile, le développement syndical, le pouvoir d'achat des retraités, la reconstruction de la commission santé.

Christian Tarantola, Conseiller général de Bruyères et membre de la Commission des affaires sociales du Conseil général



était l'invité de l'AG. Après s'être présenté, il nous a avoué – ce n'est pas commun – que notre invitation l'avait contraint à



Christian Tarantola, Conseiller général des Vosges, était invité à notre Assemblée générale.

s'imprégner complètement des attributions de la Commission dans laquelle il siège. Puis il a exposé les domaines d'intervention sociale du Conseil général, en particulier concernant les retraités et personnes âgées. Il a ensuite répondu aux questions de la salle, nous permettant de parfaire notre connaissance de nos droits.

Assemblée conclue par un repas convivial pris sur place.

◆ Françoise Pigenel

Adhérents CFDT Retraités : une complémentaire santé pour vous



Au moment du passage à la retraite, la plupart d'entre nous perd le droit à bénéficier du contrat groupe lié à l'entreprise. De plus, les cotisations sont majorées, car les retraités sont considérés comme des personnes à risque du fait de l'âge.

La CFDT Retraités a donc négocié au niveau national **un contrat collectif pour l'ensemble de ses adhérents**, la Mocen. Avantage : réduire le coût de la cotisation par rapport à une adhésion individuelle, tout en maintenant un accès aux soins de qualité. Suite au rapprochement avec MGEN Filia au 1^{er} janvier 2013, c'est MGEN Filia-Mocen qui accueille désor-

mais l'ensemble des adhérents. Déjà plus de 35 adhérents vosgiens font confiance à MGEN Filia.

Si vous étiez déjà adhérent à la Mocen, vous n'avez **aucune démarche** particulière à effectuer.

Qui peut adhérer à MGEN Filia? Tous les adhérents à la CFDT Retraités ainsi que leur conjoint et toutes les personnes à charge.

Conditions d'adhésion :

- pas de tranches d'âge pour les cotisations (avantage important pour les retraités les plus âgés) ;

- pas de restriction à l'adhésion : ni exa-

men médical, ni surcoût, ni frais annexes ;

- prise en charge immédiate après l'adhésion : sans délai (appelé souvent période de stage), sans pénalisation financière, et ce quelle que soit la situation de l'adhérent au moment de l'adhésion (très important pour ceux qui ne possèdent encore aucune complémentaire) ;

- possibilité de changer d'option dès lors que la cotisation à l'option antérieure a duré au moins un an.

Comment changer de complémentaire santé? Vérifiez sur le contrat qui vous lie à votre mutuelle les conditions de résiliation du contrat : délai de préavis et date à laquelle il peut être résilié.

Procédure d'adhésion : adressez-vous à la CFDT Retraités des Vosges (BP 334 - 88008 EPINAL Cedex) pour retirer un dossier d'adhésion à MGEN Filia.

◆ Alain Dollé

RENCONTRE

Rencontre avec le Député Franqueville

Le 12 juillet 2013, une délégation de la CFDT Retraités⁽¹⁾ a rencontré le député (PS) de la 4^e circonscription des Vosges pour évoquer avec lui différents sujets qui préoccupent nos adhérents.



Christian Franqueville s'est dit prêt à soutenir notre démarche et à intervenir sur ce sujet en posant une question au gouvernement. ◆ A. Dollé

1. Sur sollicitation de l'intersyndicale retraités Vosges, il est le seul député à avoir proposé un rendez-vous.

Le premier concerne la prise

en charge de la perte d'autonomie. Le gouvernement nous annonce une réforme dans les prochains mois. La CFDT a attiré l'attention du Député sur notre attachement à la création d'un droit universel d'aide à l'autonomie, avec un financement pérennisé sur la base d'une solidarité large assurée par tous les revenus, y compris les pensions de retraites. En second lieu, nous avons évoqué les conséquences de la décision de la Carsat Nord-Est sur l'aide au maintien à domicile pour les personnes âgées.

Nous avons également attiré l'attention du Député sur le fonctionnement du Coderpa des Vosges et nous lui avons remis un exemplaire de l'accord national souhaitant une réforme en profondeur des Coderpa. Cet accord a été signé par l'Assemblée des Départements de France et les principales organisations représentant les retraités et personnes âgées.

L'intersyndicale ayant décidé de ne pas répondre à son invitation pour ne pas le mettre en avant, la CFDT a décidé de le rencontrer seule.

COLLOQUE

Les services à la personne d'hier, d'aujourd'hui et de demain

Les retraités CFDT sont cordialement invités à participer à la journée débat consacrée aux services à la personne organisée par le syndicat CFDT Santé-Sociaux des Vosges.

Ce sera l'occasion de faire le point sur ce qui existe en matière de services à la personne dans le département, mais aussi de réfléchir à leur organisation future et leur avenir économique.

DANS LES SECTEURS

AG de la section retraités Métaux

La première Assemblée générale de la SSR Métaux s'est tenue le 20 juin 2013, au restaurant « Le Chalet d'Étienne » à St-Étienne-lès-Remiremont.

Sur les 48 adhérents que compte la section, 11 ont répondu à l'appel. Trop peu, sans doute, mais c'était une première et le mois de juin est souvent une période de vacances pour les retraités. On fera mieux la prochaine fois.

Des discussions très intéressantes et animées sur la vie de la section, les problèmes en cours (réforme des retraites, loi sur la prise en charge de la perte d'autonomie, aide au maintien à domicile) et l'accès à MGEN Filia (ex-Mocen, voir ci-dessus).

A l'issue de cette AG, décision a été prise de constituer une équipe d'animation composée de 5 militants : J.-P. Antoine, V. Richard, P. Daval, J.-M. Gravier et J.-C. Géhin. De quoi continuer à faire grandir et agir cette section...

◆ Jean-Claude Géhin

VENDREDI 11 OCTOBRE 2013
DE 9 H À 17 H
CENTRE DES CONGRÈS D'ÉPINAL